

# XIII<sup>e</sup> ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES | 17-18 SEPTEMBRE 2020

## Majeure, ma peur

“Que vais-je devenir?”,  
“Sur qui et sur quoi  
pourrai-je compter?”...

L'arrivée des 18 ou  
des 21 ans est une  
source d'angoisse pour  
la plupart des mineurs  
protégés et jeunes  
majeurs.

C'est aussi une source  
d'inquiétudes pour  
les professionnels qui  
les accompagnent :

“A-t-on élaboré  
le parcours le mieux  
adapté?”, “Leur  
a-t-on apporté  
les repères et  
ressources suffisants  
pour la suite ?”...

Que peut-on améliorer  
dans les pratiques et  
les dispositifs tout au  
long du parcours de  
ces jeunes, à la fois  
bien Avant et Après  
leur majorité, pour  
leur donner toutes  
les chances en vue  
de leur avenir ?

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE  
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS ET  
LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE



# PRÉSENTATION DU FIL ROUGE DES XIII<sup>ÈMES</sup> ASSISES

> **“Que vais-je devenir ?”, “ Sur qui et sur quoi pourrai-je compter?”...** L'arrivée des 18 ans, ou des trois années suivantes quand l'accompagnement a été prolongé, est une source d'anxiété pour la plupart des mineurs et jeunes majeurs accompagnés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

“Leur a-t-on apporté les repères et ressources suffisants en vue de leur avenir ?”, “Leur a-t-on proposé un projet de vie et un parcours adaptés ?”, “Qui va prendre le relais pour les aider dans leurs premiers pas d'adulte ?”... L'arrivée à la majorité des jeunes qu'ils accompagnent est aussi une source d'inquiétude pour les professionnels.

Car si le plus grand nombre de ces jeunes s'en sortent dans leur vie d'adulte, la sortie de ce dispositif entre 18 et 21 ans se traduit néanmoins par des obstacles à franchir et des défis à relever peu ordinaires pour des jeunes de cet âge. Une majorité d'entre eux y parviennent, mais dans des conditions souvent difficiles, tandis que d'autres encore trop nombreux s'enfoncent dans des situations de grande vulnérabilité et d'exclusion.

**Que peut-on améliorer dans les pratiques, dans les dispositifs, dans les politiques, Avant et Après la majorité des jeunes protégés pour leur donner toutes leurs chances ?**

Quelles priorités revisiter dans la construction du projet de vie et du parcours des mineurs protégés (notamment en matière de construction de liens et d'affiliations, de vie sociale, de scolarité, de santé... ) pour les préparer au mieux à l'avenir ? Quelles méthodes, ressources, collaborations pour y parvenir ? À leur majorité, quels outils, démarches, coopérations développer pour que le passage concret à la vie d'adulte soit mieux soutenu ?

C'est à ces questions que tâcheront de répondre ces Assises à partir de nombreux témoignages et expériences concrètes de sortants de l'ASE, de professionnels de terrain et de divers spécialistes de ces questions, ainsi qu'à travers l'interpellation des décideurs concernés. Les Assises 2020 : ou comment la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance constitue l'étape ultime qui réinterroge tout le sens des pratiques et toute la finalité de la politique de protection de l'enfance

## ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE

(ÉDITION - FORMATION - ÉVÉNEMENTS)

EN COLLABORATION AVEC L'ODAS ET LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE



## EN PARTENARIAT AVEC



Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

## AVEC LE SOUTIEN DE



12 h 00

## OUVERTURE DES PORTES

### Accueil café

proposé par des jeunes accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### Visite du off des assises : stands, expositions, animations

proposés par les partenaires des Assises nationales de la protection de l'enfance.

13 h 30

## MOT DE BIENVENUE ET PRESENTATION DU PROGRAMME

■ **Philippe Grosvalet**, président du Département de Loire-Atlantique, **Karine Senghor**, directrice de L'Action Sociale, organisatrice de l'événement et **Didier Lesueur**, directeur général de l'Odas.

14 h 00

15 h 00

## SÉQUENCE 1

### QUELLE PEUR ? SUR QUOI SE FONDE-T-ELLE ?

Que recouvre cette peur partagée par une grande partie des jeunes accompagnés en protection de l'enfance à l'approche de l'âge de la majorité (et/ou à la fin du contrat jeune majeur) ? Qui sont les plus concernés par ces craintes, et qui sont ceux qui voient cet âge arriver avec soulagement ? Quelle est la réalité des sujets d'inquiétudes ? : que sait-on du devenir des jeunes accompagnés en protection de l'enfance à l'âge adulte, au sortir du dispositif et dans la durée ?, quels sont les principaux obstacles rencontrés à la sortie du dispositif et les exigences peu ordinaires pour des jeunes de cet âge qui s'imposent à eux ?

**IMPORTANT**  
Les nombreux intervenants pressentis sont en cours de sollicitation. C'est pourquoi nous avons fait le choix de ne pas les mentionner pour le moment. Ils seront précisés dans quelques jours.

- > **Témoignages de 3 personnes ayant été accompagnées en protection de l'enfance**
- > ■ **Le point de vue des acteurs de la protection de l'enfance**  
Présentation synthétique des résultats de l'enquête Odas-L'Action Sociale sur les enjeux autour des jeunes majeurs réalisée auprès des acteurs de la protection de l'enfance (enquête annuelle réalisée à l'occasion de chaque Assises).
- > ■ **Etat des lieux des connaissances sur le devenir des jeunes accompagnés en protection de l'enfance**  
Synthèse des principales et plus récentes études et recherches sur le sujet.

15 h 00  
18 h 00

## SÉQUENCE 2

### COMMENT MIEUX SÉCURISER LA SORTIE DU DISPOSITIF... DÈS L'ENTRÉE ?

En quoi, dès l'entrée en protection de l'enfance, la question de la stabilité et de la pérennité des liens d'attachement doit être travaillée prioritairement en vue notamment de sécuriser la sortie du dispositif ? Pourquoi et comment mieux accompagner le jeune dans sa scolarité, son projet professionnel ou son absence de projet, sa santé physique et mentale, sa vie sociale, l'accès à ses droits, pour lui donner toutes ses chances pour l'avenir ? Quelles nouvelles coopérations et évolutions de dispositifs promouvoir pour réduire, lors du passage à l'âge adulte, les risques de ruptures, de souffrances et de galères pour des jeunes déjà en situation de vulnérabilité, et faire qu'ainsi l'accompagnement jusque-là proposé conserve tout son sens ?

15 h 00

#### > Introduction : L'interdépendance, un essentiel pour l'autonomie

##### Table ronde d'experts et d'ex-pairs

En quoi la sortie du dispositif de protection de l'enfance est un révélateur important des forces et faiblesses de l'accompagnement délivré au jeune durant son parcours ? Projet de vie, liens affectifs, scolarité, réseaux de sociabilité, santé, accès aux droits, insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagnés... Sur quoi réfléchir et agir autrement avant la sortie ? Que proposer de plus et de mieux à la sortie ?

17 h 00

#### > Le Grand oral d'élus départementaux sur leur politique Jeunes majeurs et l'actualité

À l'heure où les Départements n'ont jamais été autant interpellés sur le "sort réservé" aux jeunes majeurs ; à l'heure où les stratégies nationales de protection de l'enfance et de lutte contre la pauvreté sont entrées dans leur phase opérationnelle de contractualisation avec les Départements, les Assises proposent un temps d'interpellation spécifique de ceux qui sont en première ligne et que l'on entend peu dans les enceintes interinstitutionnelles comme les Assises : les présidents de départements.

■ **TÉMOIGNAGES EN IMAGES**, *Plusieurs vidéos courtes seront proposées entre les diverses contributions : Education nationale et prise en compte de la stigmatisation des jeunes placés .... Quand un chef d'entreprise qui souhaite embaucher des jeunes majeurs (ex MNA) se heurte aux difficultés administratives...*

09 h 00  
12 h 30

## SÉQUENCE 3 : LES ATELIERS

### QUELS ANTIDOTES À LA PEUR DU PASSAGE À L'ÂGE ADULTE ? LES APPORTS INNOVANTS DES ACTEURS DE TERRAIN

Les ateliers travailleront sur les pratiques, initiatives, coopérations, dispositifs à mettre en œuvre tout au long du parcours des jeunes, c'est à dire à la sortie du dispositif mais aussi en amont, parfois dès l'entrée en prévention ou protection de l'enfance. Trois initiatives ou pratiques de terrain concrètes seront présentées. Dans certains cas, l'une d'elles pourra être remplacée par la présentation d'une étude particulièrement éclairante pour les pratiques et susceptible d'enrichir les débats.

#### ATELIER 1

#### **Ne pas se sentir abandonné, pouvoir compter sur des attaches solides**

*Présentation d'actions visant (selon les cas) à préserver, consolider ou construire pour le mineur accompagné des affiliations ou liens d'attachement solides et stables durant son parcours qui constitueront des repères pérennes et un soutien essentiel au moment du passage à la vie d'adulte.*

#### ATELIER 2

#### **Ne pas être isolé, pouvoir s'appuyer sur un réseau de sociabilité aidant**

*Présentation d'actions visant à faciliter au cours du parcours, notamment à l'adolescence les relations sociales, amicales, le parrainage, et présentation d'actions de dynamisation des réseaux de sociabilité au moment de la majorité (cercles de jeunesse-Conférence Jeune majeur notamment).*

#### ATELIER 3

#### **Poursuivre un projet que j'ai choisi, me laisser le temps de le trouver**

*Présentation d'actions visant à faciliter la scolarité et les études des jeunes accompagnés, puis leur insertion professionnelle, y compris en appréhendant les difficultés, les erreurs ou même les échecs comme des éléments banals d'un parcours d'études, et valorisation de pratiques réduisant l'injonction au projet.*

#### ATELIER 4

#### **Prendre soin de ma santé (physique, psychique, situations de handicap)**

*Présentation d'actions concernant le suivi de la santé physique et psychique des jeunes tout au long du parcours et à la sortie du dispositif, et la mise en place de parcours coordonnés dans les situations de handicap.*

#### ATELIER 5

#### **Faciliter mon accès au logement, accompagner mon hébergement**

*Présentation d'actions, dispositifs et coopérations qui préparent à l'autonomie dans la vie quotidienne, facilitent l'accès à un chez soi, ou pour les jeunes les plus isolés et les plus vulnérables proposent un toit avec accompagnement spécifique.*

#### ATELIER 6

#### **Accéder à mes droits, à la citoyenneté, au pouvoir d'agir**

*Présentation d'actions d'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté, et visant à développer leur participation et leur pouvoir d'agir dans tous les espaces de leur vie et de la vie de la cité.*

#### ATELIER 7

#### **De MNA (Mineur non accompagné) passer à MBA (Majeur bien accompagné)**

*Présentation d'actions concernant l'accompagnement des MNA et ex MNA dans les problématiques spécifiques en matière de scolarité, d'études, d'accès aux droits pour éviter les ruptures et leur donner toutes les chances de s'insérer en France dans la durée.*

14 h 30

16 h 30

## SÉQUENCE 4

### > LA ZONE... DES POSSIBLES

En ne montrant au grand public que les dysfonctionnements de la protection de l'enfance (au demeurant très graves et devant être condamnées), les médias entretiennent une image déformée de ce secteur, délétère à plus d'un titre : stigmatisation des mineurs concernés, doute de la société civile sur l'utilité de la puissance publique, démotivation des professionnels, déficit d'attractivité des métiers... Dans le prolongement des Assises 2019, la table ronde finale entend contribuer au rééquilibrage des visions en donnant la parole à ceux qui ont connu un parcours en protection de l'enfance qui, sans masquer les difficultés, sont attachés à expliquer en quoi cela a pu les aider. Avant cette table ronde, deux temps forts sont proposés qui illustrent également et dans des registres très différents la zone des possibles, ou quand, même dans des situations particulièrement inextricables, les ressources que chacun conserve en soi n'attendent souvent que l'attention des autres pour être activées.

14 h 30

### > Prélude théâtral : "Un billet pour le paradis"

*Pièce de théâtre pour lutter contre la radicalisation violente, interprétée par des jeunes en difficulté et leurs éducateurs\*. Sur scène, de jeunes mineurs en difficulté, accompagnés par la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) dans les Bouches-du-Rhône et le Var, qui ont accepté de "jouer le jeu" pour sensibiliser les collégiens et lycéens aux dangers de la radicalisation violente, de la manipulation et de l'embrigadement, notamment via les réseaux sociaux.*

15 h 15

### > Témoignage : "Rien n'est joué d'avance"

■ **Patrick Bourdet\***, gestalt thérapeute, ancien PDG d'Areva med.

*Ancien PDG d'Areva med (filiale d'Areva spécialisée dans la lutte contre le cancer) Patrick Bourdet a connu selon ses propres mots "l'indigence, la brutalité de parents malades, la désespérance sociale", puis après avoir commencé à travailler comme ouvrier il a connu une trajectoire exceptionnelle à la fois sur le plan professionnel mais surtout sur le plan de la résilience. Il a écrit avec Guillaume Debré "Rien n'est joué d'avance" (Fayard, 2014).*

16 h 00

### > Table ronde : ASE, la zone des possibles

Diffusion du film "Ase - la Zone des possibles" réalisé à l'occasion des XIII<sup>e</sup> Assises avec les témoignages de 10 personnes ayant été accompagnées dans le cadre de la protection de l'enfance.

**En présence de Jhon Rachid\***, parrain de la séquence, comédien, vidéaste youtubeur, qui a grandi en foyer.

### > Table ronde avec diverses personnalités en cours de sollicitation et des personnes ayant été accompagnées en protection de l'enfance.

\* Intervenants présentés en cours de sollicitation



# LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 13<sup>e</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par l'Action Sociale (société d'édition et de formation), en collaboration avec l'Odas et le Département de Loire-Atlantique.

## ET EN PARTENARIAT AVEC :

- l'Assemblée des départements de France (ADF)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF)
- l'Association nationale des assistants de service social (Anas)
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass)
- le CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS)
- le Conseil départemental de Loire-Atlantique (CD44)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)
- la Croix-Rouge française
- le Défenseur des Droits
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap)
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS)
- le Ministère de la Justice (DPJJ)
- le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO)
- Nexem, organisation professionnelle des employeurs associatifs et des organismes privés non lucratifs du champ médico-social, social et sanitaire.

- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones)
- Repairs ! 75, 94, 44,08
- SOS Villages d'enfants
- le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI)
- l'Union nationale des associations familiales (Unaf)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

## ET LE SOUTIEN DE :

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles)
- l'Association A. Retis
- l'École de la Protection de l'Enfance
- Edile - Formation des élus
- Le réseau national de l'Economie Sociale et Solidaire (RENESS)



les 13<sup>es</sup> Assises sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

## PARTENAIRES MEDIAS :

- Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)
- Le Journal des Acteurs Sociaux (JAS)
- Le Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE)

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## (INFORMATIONS PRATIQUES ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN DERNIÈRES PAGES DU PROGRAMME)

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB


L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

**Siège social :** 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

**Numéro Siret :** 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5 814 Z

**Numéro d'agrément formation :** 11753620475.

**Relevé d'identité bancaire :**

|   |   |                      |   |               |
|---|---|----------------------|---|---------------|
|  | Relevé d'Identité Bancaire / IBAN                         |                      |   |               |
|   | L ACTION SOCIALE  |                      |   |               |
|   | 13 BOULEVARD SAINT MICHEL<br>75005 PARIS                  |                      |   |               |
| IBAN <sup>(1)</sup> :   | FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348                         |                      |   |               |
| BIC <sup>(2)</sup> :  | BNPA FR PP XXX  |                      |   |               |
| RIB <sup>(3)</sup> :  | Code banque<br>30004                                      | Code agence<br>02790 | Numéro de compte<br>00010099563         | Clé RIB<br>48 |
|   | Agence de domiciliation<br>BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841) |                      |   |               |
|   | <small>(1) International Bank Account Number</small>      |                      | <small>(2) Bank Identifier Code</small> |               |
|   | <small>(3) Relevé d'Identité Bancaire</small>             |                      |   |               |

### MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

**Tarif normal : 360€ nets\*** par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie (ateliers, documentation et repas du vendredi 18 inclus).

**Tarif dégressif : 330€ nets\*** par participant(e) si 5 inscriptions ou plus dans une même institution.

*\* exonération de la TVA selon l'Article 261 4-4a du Code général des impôts*

### PRISE EN CHARGE UNIFAF ET AUTRES OPCO :



Datadock

Les Assises nationales de la protection de l'enfance possèdent le statut et l'état de référençabilité dans Datadock de son organisme de formation organisateur "L'Action Sociale". Les XIII<sup>e</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance sont donc susceptibles de bénéficier "d'un accord de votre OPCO pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Le secteur de la formation professionnelle et des organismes collecteurs étant en cours de refonte, nous vous invitons à contacter votre OPCO pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette prise en charge.

### INSCRIPTIONS

TOUTE INSCRIPTION NECESSITE LE RENVOI D'UN BULLETIN D'INSCRIPTION A L'ADRESSE SUIVANTE :

L'Action Sociale

13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris

**ou par mail à : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)**

**Toute inscription incomplète (absence de choix d'atelier, adresse de facturation incomplète, absence de visa du service RH ou formation en charge des inscriptions...) ne sera pas prise en compte.**



| SI VOTRE INSCRIPTION CORRESPOND À :   | DÉMARCHE À SUIVRE :  |
|---|--|
| <p>Une administration publique<br/>Collectivité territoriale (Département, ville, ...),<br/>administration d'Etat (ministère, rectorat,<br/>administration déconcentrée ...).</p> | <p>Pour que les factures puissent vous être adressées service-fait en évitant des aller-retours sources d'erreurs et chronophages entre nos services respectifs, <b>merci de nous préciser impérativement au moment de vos inscriptions si vous êtes soumis à Chorus pro et de nous adresser dès que possible et de préférence au moment de vos inscriptions</b> : - votre SIRET ; - le Code service (Code SE) requis pour la facturation via ChorusPro <b>ainsi que - le numéro d'engagement et/ou bon de commande correspondant.</b></p> |
| <p>Une association, une entreprise ou un particulier</p>  | <p>Le ou les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale ou par votre engagement manuscrit de virement bancaire imminent.</p>  |

**CAS PARTICULIER:** Les XIII Assises Nationales de la Protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels. Pour les magistrats, la demande d'inscription doit être adressée directement à l'ENM, à la sous-direction de la Formation continue qui leur répondra dans la limite des places disponibles. Contact : claire.estevenet@justice.fr



**PRISE EN CHARGE DES ÉLU-ES:** La formation peut être prise en charge dans le cadre de notre partenariat avec édile, organisme de formation des élus locaux agréé par décision du Ministère de l'Intérieur du 24 juin 2014. Dans cette hypothèse votre bon de commande doit être libellé à l'attention de : édile SAS - Saint-Martin de Fresney, 14170 L'Oudon.



### **CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT.**

**EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS,** l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

**POUR CHAQUE INSCRIPTION CONFIRMÉE, L'ORGANISATEUR ADRESSE À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION UNE FACTURE** ayant valeur de convention de formation simplifiée au service facturation ou sur Chorus pro (selon les indications données au moment de l'inscription, et par mail une attestation de présence au participant et à son service RH.

**ANNULATIONS :** par courrier, **ou par mail (assises@lejas.com)** . **Aucune annulation ne sera prise par téléphone.**

► **Toute annulation reçue avant le 16 août 2020 minuit** sera acceptée sans frais ; **toute annulation reçue entre le 17 août et le 23 août 2020 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ; **toute annulation reçue après le 23 août minuit (ou absence imprévue constatée pendant les Assises) entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 100 % des droits d'inscription.**

► Les grèves de transport ne constituent pas une cause d'annulation sans frais de désistement tels que susmentionnés, ou d'absence de dernière minute exonérant du paiement des frais d'inscription. ► Les causes médicales, y compris en périodes épidémiques ou pandémiques, ne sont pas une cause d'annulation sans frais et n'exonèrent donc pas des frais de désistement susmentionnés. Tout empêchement de l'inscrit au moment de l'événement ou toute annulation après le 16 août, quelle qu'en soit la cause, y compris les cas de force majeure, n'exonère pas le participant ou son employeur du paiement des frais de désistement dans les conditions susmentionnées.

► Si le client souhaite remplacer, y compris à la dernière minute, un de ses agents souhaitant annuler par un autre agent, l'organisateur accepte ce remplacement jusqu'à la dernière minute y compris sur place. ► En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

XIII<sup>e</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance  
17 et 18 septembre 2020

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer (voir au verso).

**PARTICIPANT :**  M.  Mme - **SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.**

**Nom et prénom :** .....

**Organisme :** .....

**Service :** .....

**Fonction :** .....

**Téléphone :** .....

**Portable :** .....

**E-mail :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal/Ville :** .....

**ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier**

**CHOIX 1** (votre préférence) : Atelier N° .....

**CHOIX 2** (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :

Atelier N° .....

**SERVICE FORMATION :**

**Personne chargée du suivi de l'inscription :** .....

**Téléphone :** .....

**E-mail :** .....

**ADRESSE DE FACTURATION :**

**Organisme :** .....

**Service :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal/Ville :** .....

**Facture à déposer sur Chorus Pro**  OUI  NON

Si oui merci de préciser ci-dessous :

**Votre Siret :** .....

**Code service (code SE) :** .....

**Numéro d'engagement ou de bon de commande (imperatif) :** .....

## Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

**POUR LES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET PARTICULIERS :**

>> Par courrier accompagné de votre règlement par chèque ou d'un engagement écrit de virement bancaire imminent à l'adresse suivante :

L'Action Sociale - JAS  
13 boulevard Saint-Michel,  
75005 Paris.

>> Par mail accompagné de la preuve de virement à : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)

**POUR LES ADMINISTRATIONS DU SECTEUR PUBLIC :**

>> par courrier ou par mail aux adresses ci-dessus, accompagné de votre bon de commande et de préférence dès vos inscriptions de toutes les informations nécessaires qui nous seront nécessaires pour la facturation Chorus Pro .

**RENSEIGNEMENTS :  
L'ACTION SOCIALE**

**Maria Lillo**

**Tél. : 01 53 10 24 10**

**Mail : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)**

**Web : [www.assisesprotectionenfance.fr](http://www.assisesprotectionenfance.fr)  
[www.lejas.com](http://www.lejas.com)**



# INFORMATIONS PRATIQUES

## DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les XIII<sup>e</sup> Assises Nationales de la Protection de l'Enfance auront lieu les jeudi 17 et vendredi 18 septembre à la Cité Internationale des Congrès de Nantes. L'accueil débutera le jeudi 11 juin dès 12h00. Un café sera proposé par les partenaires entre 12h15 et 13h15 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le jeudi – uniquement le vendredi). Les travaux commenceront à 13h30 précises et se termineront à 18 heures. Le vendredi les travaux débuteront à 9h00 et se termineront à 17h00, avec une pause entre 12h30 et 14h30 pour permettre aux participants de déjeuner sur place et de profiter du Off des Assises (stands, expositions, et animations proposé(e)s par les partenaires.



## LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu au cœur de Nantes dans un cadre chaleureux et extrêmement confortable : à la Cité Internationale des Congrès : 5 rue de Valmy, Nantes.



## ACCÈS

Située en centre-ville, face à la gare TGV (sortie Sud à 5 minutes à pied-traverser l'Erdre).

Parking 450 places de parking sur site.

Tramway : ligne 1 – station « Duchesse Anne – Château des Ducs de Bretagne », à une station de la gare TGV (sortie Nord).

Busway : ligne 4 – arrêt « Cité Internationale des Congrès ».

## HÉBERGEMENT

Même si la ville de Nantes propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période très chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises.

Vous trouverez sur notre site [www.assisesprotectionenfance.fr](http://www.assisesprotectionenfance.fr) une liste d'hôtels. Vous trouverez également sur le lien suivant un guide de tous les hébergements hôteliers de Nantes et périphérie :

<https://www.pilgo.com/widget4/widget.php?destination=nantes-tourisme>

[www.nantes-tourisme.com/fr/guide-hebergement](http://www.nantes-tourisme.com/fr/guide-hebergement)

Pensez également à Airbnb. Beaucoup de logements sur Nantes y sont proposés et le site fourni une facture pour votre remboursement.



## RENSEIGNEMENTS :

Tél. : 01 53 10 24 10 (Maria LILLO)

Mail : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)

Web : [www.assisesprotectionenfance.fr](http://www.assisesprotectionenfance.fr)